



L'Édito

Un intérêt collectif !

Les élections régionales viennent de s'achever. La transformation des périmètres territoriaux, faisant passer les Régions métropolitaines de 22 à 13 au 1^{er} janvier 2016, comme les résultats des élections, vont inévitablement engendrer des changements, au niveau de la politique régionale de formation et d'orientation professionnelles des actifs, salariés ou demandeurs d'emploi, de ces territoires. Les priorités risquent d'être revues.

Les compétences en matière d'orientation et de formation professionnelles, réaffirmées et étendues par la loi de mars 2014, vont devoir en effet être remises en adéquation avec les bassins d'emploi, la géographie et l'économie des nouvelles grandes Régions constituées. L'engagement financier de plus de 4 milliards d'euros, en progression constante, montre bien la volonté des Régions de répondre et de s'adapter à l'élargissement de leurs compétences.

Dans ce contexte, l'UNSA demande que le Compte personnel de formation (CPF), après un an d'existence, prenne enfin toute sa place dans le paysage recomposé de la formation et, pour cela, le Conseil en évolution professionnelle (CEP) doit être rapidement rendu effectif et opérationnel sur tout le territoire national, en lien avec le service public régional de l'orientation (SPRO). Ces nouveaux dispositifs doivent s'inscrire dans une démarche cohérente de GPEC territoriale, favorisant une sécurisation des parcours professionnels des salariés les plus en difficultés et des perspectives de retour à l'emploi à ceux qui en sont privés. Pour les jeunes, les actions concrètes à engager en termes de parcours de formation devront amener certes à une certification mais surtout à l'acquisition de compétences en adéquation avec les exigences du marché du travail. Il faut leur proposer des emplois adaptés au monde économique de demain, seule garantie d'une insertion professionnelle durable. Cela est conditionné par une volonté politique et une forte mobilisation de tous les acteurs de la « chaîne » régionale relevant de l'information, de l'accompagnement, de la lutte contre l'exclusion, de l'orientation et la formation professionnelles.

Pour réussir l'insertion professionnelle du plus grand nombre, au-delà des intérêts d'appareils ou de personnes, relevons ce défi qui est de l'intérêt de tous !

Jean-Marie TRUFFAT
Secrétaire national

Page 2 • Les enjeux de la formation en Région • Le CEP expérimenté en Bourgogne **Page 3** • Le CPA en débat • La formation en débat à la COP21 • Convention de coopération **Page 4** • Recul global de la VAE en 2014 • Midi Pyrénées : l'École du numérique • Auvergne : journée VAE • Alsace : les fonds européens



Les enjeux de la formation en Région

Confrontées à la réforme et à des changements de périmètres territoriaux, les Régions devront piloter la formation et l'orientation professionnelles

Des élections régionales ont eu lieu les 6 et 13 décembre, dans l'ensemble des Régions. De nouveaux exécutifs vont donc être élus, pour 6 ans. Dans le même temps, l'architecture territoriale des Régions métropolitaines se voit modifiée en profondeur. Leur nombre passera de 22 à 13, le 1er janvier 2016. L'objectif visé est de constituer de nouvelles entités territoriales, de taille plus grande, pour être en mesure de peser davantage à l'échelle

européenne. Dans le cadre de la nouvelle étape de décentralisation et des réformes engagées, les Régions se voient aussi attribuer des compétences élargies en matière d'économie, d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles.

GARANTIR EN RÉGION UNE BONNE GOUVERNANCE

■ **Les Régions sont devenues le deuxième financeur de la formation, juste après les entreprises.** 14 % des dépenses totales de formation, en 2013, ont été financées par les Régions. Elles auront désormais la compétence exclusive d'attribuer des aides aux entreprises. Les Régions volontaires pourront également se voir déléguer par l'Etat la coordination, au plan local, des acteurs du Service public de l'emploi (hors Pôle emploi), ainsi que le dossier stratégique de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Elles pourront décider d'abonder, en lien avec les branches professionnelles et le FPSPP, les comptes personnels de formation

(CPF) des demandeurs d'emploi et des salariés.

■ **Les nouvelles Régions constituées** vont devoir s'organiser, dans un contexte politique parfois complexe, pour être en mesure de prendre en charge rapidement ces nouvelles missions. Le programme s'avère relativement chargé car il faudra mettre en œuvre, dans les nouveaux périmètres territoriaux, les services publics régionaux de l'orientation (SPRO) et de la formation (SPRF), piloter l'élaboration d'une offre de formation professionnelle cohérente, adaptée aux besoins identifiés, pour différents types de publics bénéficiaires : jeunes, demandeurs d'emploi, handicapés, personnes en situation d'illettrisme, détenus, etc.

■ **Ces nouvelles compétences régionales** devront, quels que soient les résultats des élections, continuer à s'exercer dans une logique de gouvernance quadripartite, prévue par la loi du 5 mars 2014, afin de permettre, au sein des CREFOP, un dialogue permanent entre le Conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux. L'UNSA sera particulièrement vigilante sur ce point car, pour garantir une meilleure sécurisation des parcours professionnels, le seul choix possible dans les territoires sera évidemment de prendre des décisions consensuelles, sur la base de diagnostics partagés. Il faudra créer rapidement de nouveaux CREFOP, afin de suivre, dans ces territoires reconfigurés, les divers chantiers engagés, notamment le déploiement des dispositifs de la loi de 2014 : le CEP (conseil en évolution professionnelle) et le CPF, en attendant la mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité (CPA) prévue en 2017. La préparation des futurs contrats de plan régionaux de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) sera prochainement un premier travail imposé, au plan régional. Cela permettra de vérifier si l'esprit de la loi de 2014 et la logique de gouvernance quadripartite sont bien respectés, dans toutes les Régions. JLB

Le CEP expérimenté en Bourgogne

La Bourgogne a été l'une des Régions expérimentatrices, en matière d'orientation professionnelle. Elle a mis en place, dès 2013 (deux ans avant la mise en œuvre de la loi de 2014), un premier service de conseil en évolution professionnelle. L'objectif était de « permettre aux salariés confrontés à un contexte économique et social d'insécurité de bénéficier d'un temps et d'un accompagnement pour réfléchir à leur projet professionnel ». Un livre a été publié sur cette expérience. Alors que, dans d'autres Régions, il est constaté aujourd'hui que le déploiement du CEP a pris quelque peu du retard, il paraît pertinent d'examiner les choix effectués en Bourgogne. Pour mailler ses territoires, la Région a décidé, de façon pragmatique, de s'appuyer sur ses « Points relais Conseil en VAE » car ils constituaient, tant par leur expérience que par leur positionnement géographique, le réseau le plus adapté. Il faut noter que, durant cette période, la prestation de conseil offerte localement ne correspondait pas totalement au cahier des charges actuel du CEP. Le 3ème niveau du cahier des charges, relatif à l'ingénierie financière, n'a pas pu ainsi être testé. En revanche, l'expérimentation a permis d'obtenir des informations sur les profils des publics, leurs demandes, les conditions pratiques du conseil (notamment pour l'élaboration du projet professionnel) et la professionnalisation des conseillers, dans le cadre du service offert. Elles vont être utiles pour assurer en Région la coordination désormais exigée avec les cinq opérateurs nationaux du CEP (Pôle emploi, Cap Emploi, l'APEC, les Missions locales et les OPACIF), auxquels pourront s'ajouter par convention d'autres acteurs.

« LE CEP - L'activité des bénéficiaires et le métier des conseillers : deux ans d'expérience en Bourgogne »

Rédaction : Jean-Marie Truffat, Secrétaire national,
Conseiller(ère)s nationaux : Jean-Louis Blanc, Claude Marius,
Christine Savantré

Retrouver Form Prof sur : www.unsa.org

Le CPA en débat

Le Compte personnel d'activité sera discuté par les partenaires sociaux en 2016 et devrait voir le jour en 2017

Le Président de la République a annoncé, en avril 2015, la création du compte personnel d'activité (CPA). L'article 38 de la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015 a prévu que chaque actif dispose, au 1^{er} janvier 2017, d'un tel compte qui rassemble, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, indépendamment de son statut, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel.

■ **La négociation entre partenaires sociaux** qui a débuté lundi 7 décembre, doit, selon le document d'orientation que leur a transmis le ministère, aboutir à un accord relatif aux principes, à la méthode et au calendrier de la construction de ce compte. Toutefois, les participants ont prévu de commencer le travail sur le portail numérique de droits sociaux devant être créé avec le CPA ainsi que sur l'abondement au CPA pour les jeunes sortis du système scolaire. Parallèlement à la présente négociation et à l'initiative de l'Etat employeur, une concertation avec les organisations syndicales de fonctionnaires sera engagée sur les conditions d'application du CPA aux agents publics, dans le cadre de l'agenda social propre à la fonction publique. L'UNSA, qui a, depuis de nombreuses années, la sécurisation des parcours professionnels des salariés et demandeurs d'emploi comme objectif, ne peut qu'approuver les finalités du CPA puisqu'il s'agit de sécuriser les parcours professionnels de tous les actifs, notamment durant les périodes de transition, afin d'éviter des ruptures conduisant à terme à une exclusion sociale.

■ **Cependant, l'article 38** laisse ouvertes de nombreuses questions, notamment les modalités de constitution des droits, leurs utilisations possibles, leur financement et l'accompagnement des titulaires de compte. Les débats et réflexions qui s'engagent sur les contours, le contenu et l'ergonomie de ce futur CPA posent, pour l'UNSA, en raison de la complexité des problématiques à prendre

en compte mais aussi de l'état actuel de cloisonnement du fonctionnement administratif français (diverses entités nationales et régionales concernées), un certain nombre de questions concrètes, en particulier en matière de pilotage des dispositifs. Il faudra impérativement clarifier ces points, si l'on veut faire du CPA un réel progrès pour tous les actifs de notre pays et réussir sa mise en œuvre opérationnelle. L'idée de regrouper au plan numérique en un lieu unique, au sein du CPA, divers comptes existants, exprimés en temps (CPF, compte pénibilité, compte épargne temps) nous paraît effectivement intéressante à explorer pour mieux sécuriser les parcours. Tout aussi intéressante, la facilité de lisibilité globale des droits ainsi capitalisés et leur éventuelle fongibilité, durant des périodes de transition professionnelle, que pourrait apporter ce regroupement.

■ **Par ailleurs, il ne faut pas oublier** que la fracture numérique reste encore une réalité objective sur certains territoires car une partie de la population n'accède toujours pas à internet. La simplification et la fongibilité des comptes, évoquées dans le cadre du regroupement envisagé devra avoir aussi une ambition universelle et une dynamique affirmée, apporter un réel « plus » à tous les actifs, en priorité aux publics les moins qualifiés et les moins diplômés. Enfin, une remarque concernant l'efficacité de ces droits : l'exemple actuel du CEP et de son articulation au CPF montre que la question du pilotage s'avère primordiale. Même lorsqu'un cahier des charges clair a été fixé aux opérateurs (comme c'est le cas du CEP), force est de constater qu'ils ont souvent tendance à rester dans un fonctionnement étanche, propre à leur structure et aux publics accueillis, sans véritable vision transversale ni volonté, sur le terrain, de mieux communiquer entre eux. Si le CPA veut avoir l'efficacité voulue et la reconnaissance des actifs, il devra fédérer tous les acteurs, au-delà de leurs statuts et spécificités. La gouvernance s'avèrera primordiale. CM

LA GOUVERNANCE SERA PRIMORDIALE

La formation en débat à la COP21

Le programme Erasmus+ est au service des enjeux environnementaux : il finance des projets d'éducation et de formation qui contribuent à la sensibilisation des jeunes, à l'information des citoyens, à la conduite de projets structurants et innovants entre acteurs publics et privés à l'échelle du continent européen. Les projets apportent des réponses aux stratégies des territoires et aux aspirations des individus pour investir les « métiers verts ». Ainsi, trois régions européennes d'Ecosse, de Norvège et de France ont-elles construit des formations et une cartographie de compétences liées aux Energies maritimes renouvelables : c'est le partenariat stratégique Erasmus+ Vents et Marées qui est porté par le GIP Formation continue et insertion professionnelle de Basse-Normandie. Le projet « Contre vents et marées » a pour objectif de proposer une formation spécifique destinée aux cadres des entreprises impliquées dans le secteur. Une cartographie des compétences permettant aux partenaires de réduire les écarts entre eux est aussi prévue », ainsi qu'un « guide de formation retraçant les différents cas d'études rencontrés durant l'expérience ».

Convention de coopération

L'ANLCI et le réseau COORACE (fédération nationale de l'économie sociale et solidaire), ont signé le 19 novembre dernier une convention de partenariat. COORACE rassemble plus de 500 entreprises militantes réparties sur l'ensemble du territoire. Très souvent les structures d'insertion par l'économie accueillent des salariés en grande précarité avec des difficultés avec les ayants de base. Afin d'améliorer la situation des personnes en insertion, des pédagogies innovantes et adaptées aux salariés ainsi que l'accès au numérique seront proposés.

Recul global de la VAE en 2014

Une baisse de 3% du nombre des diplômes délivrés par VAE dans les dispositifs académiques de validation

La note d'information de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), publiée en novembre, observe un recul des effectifs à toutes les étapes du parcours VAE : à l'entrée au moment de la recevabilité (-3,9%) et aussi en fin, au moment du dépôt de candidature ou du passage devant un jury (-3,8%). Les jurys ont examinés 19 900 candidatures à un diplôme professionnel de l'Education nationale et ont validé la délivrance de 13 380 diplômes, soit 3 % en moins que 2013.

Selon l'étude de la DEPP, ces évolutions très disparates sont le reflet de contraintes organisationnelles et de moyens qui varient selon les académies. Si l'offre de diplômes de l'Education nationale doit être la même sur tout le territoire, beaucoup de difficultés subsistent (trouver un jury dans une autre académie, le regroupement de candidats pour limiter les coûts, l'allongement du traitement des demandes). La part des candidats recevables depuis plus de 12 mois au moment de leur passage en jury peut ainsi varier de 10% à 80%.

Midi Pyrénées : l'École du numérique

La décision de créer une école régionale du numérique, « éclatée » sur plusieurs lieux de formation, a été prise en juin dernier. Il est à noter que le président Malvy a souhaité ouvrir en priorité ces formations aux élèves en décrochage scolaire, quel que soit leur niveau. En partenariat avec l'École régionale de la deuxième chance, 24 stagiaires ont donc pu intégrer, fin novembre, la première promotion de la formation « Simplon » Midi Pyrénées, accueillie au lycée Gallieni de Toulouse. Ils suivront une formation intensive de 6 mois pour devenir développeurs Web.

Auvergne : journée VAE

« La VAE en Auvergne, c'est déjà plus de 4 800 diplômés, pourquoi pas vous ? ». Le réseau des Points Conseil en VAE d'Auvergne, en partenariat avec le Centre Régional de Ressources en VAE - CARIF OREF, a organisé une journée régionale d'action, mercredi 25 novembre dernier, afin de promouvoir le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience. Cette manifestation a été l'opportunité d'accueillir des publics diversifiés et de répondre efficacement, avec l'appui des acteurs de la VAE, aux questions générales sur le dispositif ainsi que sur des questions plus précises en relations avec les étapes du parcours VAE.

Alsace : les fonds européens

Le lancement des nouveaux programmes des fonds européens 2014-2020 a permis de présenter aux acteurs alsaciens les opportunités de financement offertes par le FSE (Fonds social européen), dans le montage de divers projets, relevant de la formation professionnelle tout au long de la vie, de l'apprentissage, de l'accompagnement vers l'emploi ou de la lutte contre l'exclusion. Un portail internet www.europe-en-alsace.eu présente le contenu des programmes, les textes de référence, la procédure à suivre pour déposer un dossier, ainsi que des exemples de projets financés dans le cadre des programmes précédents.

■ **Le nombre de candidatures** pleinement satisfaites baisse aussi pour la deuxième fois depuis le lancement du dispositif. Cette baisse est toutefois compensée par une très légère progression du taux de validation totale (+0,5%). Ce recul d'activité entre 2013 et 2014 représente un

volume de 1200 recevabilités (étape qui filtre à l'entrée du dispositif), 800 candidats et 430 diplômés.

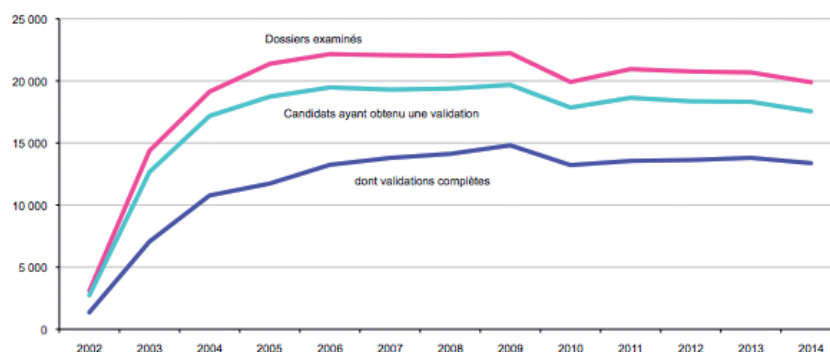
■ **La situation apparaît un peu plus** contrastée au niveau académique. Les DOM et la Corse affichent des variations de forte amplitude que ce soit à la hausse ou à la baisse. Sept académies sur dix enregistrent un recul des entrées : Lille, Strasbourg et Paris connaissent les plus fortes baisses (de -17% à -20% des recevabilités accordées) alors que Rouen, Dijon, Besançon et Versailles voient leur nombre de recevabilités progresser de plus de 10%. Pour certaines, l'activité des jurys affiche une perte de 25% de leur activité.

■ **Ces raisons ne suffisent pas à** elles seules pour justifier cette baisse d'activité. En effet, tous les candidats qui souhaitent accéder au dispositif ne vont pas déposer une demande effective de diplôme. Cette situation tend à s'accroître d'année en année.

Un flux qui représente depuis 2010, une perte annuelle de 10 000 candidats potentiels, soit 30% des recevabilités. Depuis la mise en place de la VAE, toutes les études et rapports ont mis en exergue que la réussite de ce dispositif passait par un accompagnement de qualité. Constituer un dossier requiert beaucoup d'investissement personnel. Les demandeurs d'emploi et ceux porteurs de moins d'expériences sont les plus exposés au risque d'abandon. Avec la loi du 5 mars 2014, l'accompagnement VAE est reconnu comme une action de formation. Pour l'UNSA, cette action de formation devra répondre, tout autant que les autres actions de formations, aux critères du décret qualité. Cette obligation devrait contribuer au nouvel essor du dispositif VAE. CS

SITUATIONS CONTRASTÉES

1 - Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte à compter de 2011).
Source : MENESR-DEPP, enquête n° 62.